

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 par visioconférence



L'an deux mil vingt le dix septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, par visioconférence - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Etait excusée :

- Madame Catherine BONN, ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Noël CABLÉ

Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	35 – 34 point III-1.
Date de convocation et affichage :	4 septembre 2020
Date de publication délibération :	14 septembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 septembre 2020

<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 A 19H00 par visioconférence</p>

- I - Patrimoine communal – domaine public
 - 1. Fixation des droits de place et des redevances dus pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public
- II - Personnel
 - 1. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques
 - 2. Fixation du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2020
- III - Enfance – jeunesse – sport
 - 1. Construction d'un hall des sports
- IV – Avis à l'Eurométropole de Strasbourg
 - 1. Etudes et réalisation des travaux de voirie, d'eau et d'assainissement du programme 2020
- V - Mise en place de quatre commissions municipales
- VI - Désignation des représentants aux instances dirigeantes de l'association coopérative Habitat de l'Ill
- VII - Désignation des membres au sein de la société publique locale L'Illiade
- VIII - Désignation d'un représentant au Conseil de discipline de recours du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la Région Grand Est
- IX - Désignation des membres de la commission eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg
- X - Avis sur le projet de modification des statuts de l'association coopérative Habitat de l'Ill
- XI - Avis du Conseil Municipal sur les secteurs et périodes pour lesquels le port du masque est souhaitable
- XII - Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- XIII - Communications du Maire
 - 1. Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 15 juillet 2020

I. PATRIMOINE COMMUNAL – DOMAINE PUBLIC

1. FIXATION DES DROITS DE PLACE ET DES REDEVANCES DUS POUR L'OCCUPATION OU L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Numéro	DL200824-IH01
Matière	Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants, l'occupation ou l'utilisation privative du domaine public donnent lieu, en principe, au paiement d'une redevance en contrepartie des avantages conférés au bénéficiaire de l'autorisation.

Suite à la mise en concurrence effectuée en 2019 pour la gestion d'un kiosque dans la zone de loisirs du Girlenhirsch, à l'entrée du parc Friedel, l'offre de la SAS Crêperie Délices SAS avait été retenue.

Le cahier des charges laissait le candidat proposer le montant de la redevance fixe d'occupation du domaine public (sans que celle-ci ne puisse être inférieure à 1 000 € / an) ainsi que la part variable sur le chiffre d'affaire.

L'offre retenue est la suivante :

- Redevance fixe : 1 000 € / an
- Redevance variable : 5 % du CA / an

L'exploitation du kiosque, fourni et posé par le candidat, et de la terrasse, est autorisée durant la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, pour une durée de 7 ans à compter de 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants des redevances pour cette occupation du domaine public :

- **Redevance fixe annuelle d'occupation du domaine public : 1 000 €** (actualisable annuellement selon les termes du contrat)
- **Redevance variable annuelle d'occupation du domaine public : 5 % du chiffre d'affaire.**

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'exploitation n'ayant pu se faire en 2020 qu'à partir de la fin du confinement, il est proposé de ramener, pour l'année 2020 exceptionnellement, la part fixe à 714 € (correspondant à 5 mois au lieu de 7).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver, pour l'année 2020, la fixation du montant des redevances d'occupation du domaine public pour l'exploitation du kiosque de la zone de loisirs du Girlenhirsch sur la base de 714 € pour la redevance fixe annuelle et de 5 % du chiffre d'affaire pour la redevance variable annuelle ;**
- **d'approuver, de 2021 à 2026 la fixation du montant des redevances d'occupation du domaine public pour l'exploitation du kiosque de la zone de loisirs du Girlenhirsch sur la base de 1 000 € pour la redevance fixe annuelle et de 5 % du chiffre d'affaire pour la redevance variable annuelle.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour : **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy

II. PERSONNEL

1. CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Numéro	DL200824-CI02
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (article 37) ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;

Vu le décret n°2001-1367 du 28 décembre 2001 modifié portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ou établissement publics locaux assimilés régis par l'article 7 du décret n°87-1101 ;

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les communes est fixé à 10 000 habitants ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité ;

Comme suite au départ du directeur de l'aménagement et des services techniques, sur emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, il est proposé son remplacement par le biais d'un emploi fonctionnel de directeur des services techniques (DST).

Collaborateur direct du Directeur Général des Services (DGS) et sous son autorité, le DST doit diriger les services opérationnels, mais aussi contribuer au processus de décision en mettant en œuvre les décisions de l'autorité territoriale.

Il dirige et assure la coordination générale de l'ensemble des effectifs et des moyens du Centre Technique Municipal ainsi que des tâches de conception dans les domaines techniques, dont l'urbanisme et le développement durable.

Il est précisé que cette création d'emploi fonctionnel n'engendrera pas d'augmentation de l'effectif de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 ;**
- **de publier la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion portant création d'un emploi fonctionnel de direction des services techniques ;**
- **de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

2. FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Numéro	DL200824-CI01
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Création de postes :

Afin de permettre les nominations à intervenir au titre de l'année 2020 et de régulariser le tableau des effectifs, il est proposé de créer les postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste d'Adjoint Administratif
- 1 poste d'Attaché (par le biais d'un contrat de projet)

Filières technique :

- 1 poste d'Ingénieur

Les suppressions de postes budgétaires résultant des nominations et de la régularisation du tableau des effectifs seront soumises à un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité Technique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la création des postes précités ;**
- **de prévoir les crédits nécessaires au budget ;**
- **d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2020 tel qu'annexé et qui comporte :**
 - **225 postes budgétaires d'agents titulaires ou stagiaires,**
 - **53 postes d'agents non titulaires et contractuels ;****soit un effectif budgétaire total de 278 agents (avant suppression des postes liées aux nominations et régularisation du tableau des effectifs).**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **28** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : **7** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEU Rémy

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 OCTOBRE 2020

GRADES OU EMPLOIS AGENTS TITULAIRES	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	EFFECTIFS REELS EN ETP (y compris TP)	DONT TNC
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	1	
Directeur général adjoint des services (emploi fonctionnel)	A	1	0	0	
Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1	1	
Total		3	2	2	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	0	0	
Attaché principal	A	6	6	6	
Attaché	A	7	7	7	
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	3	
Rédacteur principal 2ème classe	B	4	4	4	
Rédacteur	B	4	4	3,8	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	15	15	14,8	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8	6	5,4	
Adjoint administratif	C	7	7	6,8	
Total		55	52	50,8	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur hors classe	A	0	0	0	
Ingénieur principal	A	2	1	1	

Ingénieur	A	1	1	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	9	8	7,6	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	5	5	5	
Technicien	B	1	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	14	14	14	
Agent de maîtrise	C	12	12	11,9	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	25	24	22,9	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	18	18	15,6	9
Adjoint technique	C	32	32	27,17	14
TOTAL		119	115	106,17	27
FILIERE SOCIALE					
Conseiller socio-éducatif	A				
Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe	A	2	2	1,8	
Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	A				
Educateur jeunes enfants 1 ^{ère} classe	A	1	1	0,7	1
Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	A				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	9	8	7,39	6
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	14	12	11,82	8
TOTAL		26	23	21,71	15
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A				
Conseiller des activités physiques et sportives	A				
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B				
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B				
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1	1	
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C				
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C				
Opérateur des activités physiques et sportives	C				
TOTAL		1	1	1	0

FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B				
Animateur territorial	B	2	2	2	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	5	
Adjoint d'animation	C				
TOTAL		9	9	9	0
FILIERE CULTURELLE					
Conservateur du patrimoine en chef	A				
Conservateur du patrimoine 1 ^{ère} classe	A				
Conservateur du patrimoine 2 ^{ème} classe	A				
Conservateur des bibliothèques en chef	A				
Conservateur des bibliothèques 1 ^{ère} classe	A				
Conservateur des bibliothèques 2 ^{ème} classe	A				
Attaché de conservation du patrimoine	A				
Bibliothécaire	A				
Directeur d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	A				
Directeur d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	A				
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A				
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A				
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B				
Assistant de conservation	B				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B				
Assistant d'enseignement artistique	B				
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C				

Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C				
Adjoint du patrimoine	C				
Autres (préciser)					
TOTAL		1	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de service principal 1 ^{ère} classe	B				
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B				
Chef de service de police municipale	B	1	0	0	
Brigadier chef principal	C	6	5	4,7	
Gardien / Brigadier	C	1	1	1	
Garde-champêtre chef principal	C				
Garde-champêtre chef	C				
TOTAL		8	6	5,7	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecin hors classe	A				
Médecin de 1 ^{ère} classe	A				
Médecin de 2 ^{ème} classe	A				
Psychologue hors classe	A				
Psychologue de classe normale	A				
Sage-femme hors classe	A				
Sage-femme de 1 ^{ère} classe	A				
Sage-femme de 2 ^{ème} classe	A				
Coordinatrice de crèches	A				
Puéricultrice hors classe	B				
Puéricultrice de classe supérieure	B				
Puéricultrice de classe normale	B				
Cadre de santé infirmier	A				
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	2	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A				
Infirmier en soins généraux de classe normale	A				
Infirmier de classe supérieure	B	1	1	1	
Infirmier de classe normale	B				

Rééducateur hors classe	B				
Rééducateur de classe supérieure	B				
Rééducateur de classe normale	B				
Auxiliaire de puériculture principale 1 ^{ère} classe	C				
Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe	C				
Auxiliaire de puériculture	C				
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	C				
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	C				
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	C				
Auxiliaire de soins 2 ^{ème} classe	C				
Autres (préciser)					
TOTAL		3	3	3	0
EMPLOIS NON CITES					
TOTAL GENERAL AGENTS TITULAIRES		225	212	200,38	42

GRADES OU EMPLOIS CONTRACTUELS	CATEGORIE	SECTEUR	POSTE BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	EFFECTIFS REELS EN ETP	DONT TNC	REMUNÉ - RATION	CONTRAT
Directeur de cabinet du Maire	A	CAB	1	1	1		IB 444/1027	Art. 110
Collaborateur de cabinet du Maire	A	CAB	1	1	1		IB 444/1027	Art. 110
Communication (Chargé de mission, en contrat de projet)	A	ADM	1	1	1		IB 444/995	Art.3-2
Responsable direction Solidarités	A	ADM	1	1	1		IB 444/995	CDI
Communication (Webmaster/multimedia)	A	ADM	1	1	1		IB 444/995	CDI
Attaché Patrimoine	A	ADM	1	1	1		IB 444/821	Art.3-2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (urbanisme)	B	ADM	1	1	1		IB 389/638	Art.3-2

Rédacteurs (Comptabilité, Marchés Publics, Logistique écoles, doc- archives)	B	ADM	5	4	4		IB 372/597	Art.3-2
Adjoint technique principal 1ère classe (Electricité- magasin + cimetière)	C	TECH	3	3	3		IB 380/548	Art. 3-2
Adjoint technique principal 2ème classe (Espaces verts sites sporties)	C	TECH	1	1	1		IB 353/483	Art.3-2
Adjoints Techniques	C	TECH	5	5	5		IB 350/412	Art. 3-2
Adjoint d'Animation principal 1ère classe	C	ANIM	1	1	1		IB 380/548	Art.3-2
Adjoints d'Animation Principaux 2ème classe	C	ANIM	4	4	4		IB 353/483	Art. 3-2
Assistant socio- éducatif (CCAS)	A	SOC	1	1	1		IB 404/712	Art. 3-2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	SOCIAL	11	11	10,38		IB 353/483	Art. 3-2
CENTRE SOCIOCULTUREL – Article 63 de la loi du 12 juillet 1999								
Articles 20, 21 et 22 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005								
Chargé de mission	A	ADM	1	1	1		IB 444/995	Art.3-3-2
Rédacteur comptable	B	ADM	1	1	0,5	1	IB 372/597	CDI
Assistant socio- éducatif 2ème classe (conseiller en économie sociale et familiale)	A	SOC	1	1	0,75	1	IB 404/712	CDI
Animateur responsable de secteur	B	ANIM	1	1	1		IB 372/638	CDI
Adjoints administratifs princ. 2ème classe (1 secrétaire et 1 chargée d'accueil)	C	ADM	2	2	1,8	1	IB 353/483	CDI

Adjoint technique – concierge	C	TEC	1	1	1		IB 350/412	Art. 3-2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	ANIM	1	1	1		IB 353/483	CDI
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	ANIM	2	2	2		IB 353/483	Art.3-2
Adjoints d'animation	C	ANIM	2	2	2		IB 350/412	Art.3-2
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS – Article 20 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005								
Educateur jeunes enfants à temps complet	A	SOC	1	1	1		IB 404/712	Art. 3-2
Animateur	B	SOC	1	1	0,4	1	IB 372/638	Art. 3-2
Animateur	B	SOC	1	1	0,36	1	IB 372/638	Art. 3-2
TOTAL GENERAL			53	52	49,19			

Pour information, agents sur postes de remplacement maternité, congé parental, congé maladie, disponibilité (article 3-1) :

2 adjoints administratifs
10 adjoints techniques
5 ATSEM principal 2^{ème} classe

Pour information, apprentis et contrats aidés :

8 postes apprentis CAP Petite Enfance dont 7 pourvus
2 postes apprentis BPJEPS dont 2 pourvus
1 apprenti en DRH
1 Parcours emploi compétences

PLAN DE TRAVAIL DES AGENTS A TEMPS NON COMPLET

AU 01 OCTOBRE 2020

ATSEM :

- => 10 postes à 34,2 / 35^{ème}
- => 1 poste à 31,9 / 35^{ème}
- => 1 poste à 30,5 / 35^{ème}
- => 1 poste à 20,5 / 35^{ème}

(PM : 6 postes à temps complet).

ADJOINTS TECHNIQUES (ECOLES) :

- => 5 postes à 31,5 / 35^{ème}
- => 4 postes à 28 / 35^{ème}
- => 8 postes à 24,5 / 35^{ème}
- => 6 postes à 21 / 35^{ème}
- => 3 postes à 17,5 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (SPORTS) :

- => 1 poste à 17,5 / 35^{ème}
- => 1 poste à 20 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES :

Espaces verts

- => 1 poste à 28 / 35^{ème}

AUTRES POSTES :

- => 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
(Relais Assistantes Maternelles) à 24,5 / 35^{ème}

- => 1 poste de brigadier-chef principal (police municipale) à 24,5 / 35^{ème}

III. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. CONSTRUCTION D'UN HALL DES SPORTS

Numéro	DL200903-JNC02
Matière	Autres domaines de compétences des communes

Par une première convention, l'association Cercle Saint-Symphorien loue à la commune d'Illkirch-Graffenstaden un hall de sports sis 7 rue de la Poste.
Par une seconde convention, la commune d'Illkirch-Graffenstaden met à disposition de l'association Strasbourg Illkirch-Graffenstaden (SIG), entre autres, ce hall de sports.

Cet équipement montrant désormais ses limites en termes de capacité d'accueil et de compatibilité avec les normes édictées par la fédération française de basketball (FFBB), la Ville a pris la décision de construire un nouvel équipement dont elle sera propriétaire et qui aura vocation à rassembler en un lieu unique l'ensemble des activités du club de basket-ball et à accueillir pour leurs pratiques sportives les élèves de différents établissements scolaires situés sur le ban communal.

Les enjeux de ce projet sont les suivants :

- Satisfaire les attentes légitimes d'un club fort de plus de 600 licenciés et d'un centre de formation, dont l'équipe phare évolue actuellement en Ligue Féminine 2.
- Réaliser un équipement public en maîtrisant les coûts d'investissement et d'exploitation.
- Construire un bâtiment respectueux de l'environnement et favorisant les économies d'énergie.
- Veiller à une insertion harmonieuse de cet équipement dans son environnement urbain et paysager.

Afin de garantir la rédaction d'un cahier des charges optimal, tenant compte de l'ensemble des souhaits et des contraintes de cet équipement structurant et ambitieux, la Municipalité, avec le service bureau d'études bâtiment, a mené une réflexion en étroite collaboration avec le club utilisateur, elle a consulté la FFBB et elle s'est attachée les services d'un architecte spécialisé.

À l'issue de ce travail, il est apparu que le terrain le mieux adapté à accueillir ce nouvel équipement, tant pour son inscription urbaine que pour sa desserte et sa complémentarité avec le complexe sportif voisin, est l'emprise foncière délimitée par les rues Lixenbuhl au sud et Alsace à l'est (cf plan de masse joint).

La livraison de ce nouveau hall des sports, qui comportera notamment une tribune d'une capacité supérieure à 1 000 places assises, permettant ainsi d'accueillir des tournois, devrait avoir lieu à la fin de l'année 2024. Son coût, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, est estimé à 12 550 000 € HT.

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Bâtiment	9 800 000 €	Etat DSIL	1 200 000 €
Aménagements extérieurs	400 000 €	CR espace urbain structurant	100 000 €
Etudes	2 050 000 €	CR soutien équipement sportif	300 000 €
Frais de concours/DO	300 000 €	CD67 FDA	3 450 000 €
		Fonds propres	7 500 000 €
Total	12 550 000 €	Total	12 550 000 €

Il est à noter que la participation de l'eurométropole de Strasbourg serait sollicitée par le biais de la cession foncière à opérer au profit de la commune.

Monsieur Luc PFISTER ne prend pas part aux débats ni au vote.

Explication de vote de Martine CASTELLON pour le groupe de Claude FROEHLI : « Nous voterons pour la construction d'un hall des sports pour la SIG mais contre la localisation. »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le lancement du projet de construction d'un nouveau hall des sports dans les conditions ci-dessus évoquées ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer toutes les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions et tous les partenariats utiles à la réalisation de ce projet.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **27** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Contre : **6** FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

Abstention : **1** BEAUJEU Rémy

IV. AVIS À L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

1. ÉTUDES ET RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PROGRAMME 2020

Numéro	DL200818-IH01
Matière	Domaines de compétences par thèmes - voirie

Conformément à l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg sollicite l'avis du Conseil Municipal **pour autoriser les études et la réalisation des travaux de voirie, d'eau et d'assainissement du programme 2020.**

Par délibérations en date des 14 novembre 2019 et 12 décembre 2019, le Conseil Municipal d'Illkirch-Graffenstaden avait approuvé le programme 2020 des projets sur l'espace public relevant de voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, les études approfondies ont démontré la nécessité de modifier la conception initiale des projets, ces modifications engendrant une hausse des coûts.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg a inscrit, au titre du budget supplémentaire, de nouveaux projets au programme 2020, visant à rétablir des continuités cyclables sur son territoire.

Le présent projet de délibération a donc pour visée de valider les modifications afférentes aux opérations suivantes programmées en 2020 sur le ban communal :

Opérations de voirie :

1. *Liaison cyclable Lilas / 23 Novembre (Vélostras) :*

Etudes et travaux pour la réalisation de la liaison cyclable entre la rue du Muguet et le Quai de l'Ill

Montant total de l'opération : 160 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux : **160 000 euros TTC**

Opérations d'assainissement :

1. *Rue Georges Laufenburger (angle route de Lyon) :*

Pose d'un collecteur et de branchements d'assainissement en tranchée ouverte

Montant total de l'opération : 260 000 euros TTC

Montant déjà délibéré en 2019 : 210 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux : **50 000 euros TTC**

2. *Rue de la Poste (tronçon rue de Bussière / avenue Jean Jaurès) :*

Réhabilitation du collecteur et des branchements d'assainissement en tranchée ouverte

Montant total de l'opération : 140 000 euros TTC

Montant déjà délibéré en 2019 : 60 000 euros TTC

Montant à délibérer pour les études et les travaux : **80 000 euros TTC**

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le programme complémentaire d'études et de travaux des services voirie, eau et assainissement ci-dessus détaillé proposé par l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour : **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

V. MISE EN PLACE DE QUATRE COMMISSIONS MUNICIPALES

Numéro	DL200626-LM19
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Selon l'article L.2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut élire des commissions spéciales en vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions.

Le maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal.

Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre en place, pour la durée de la présente mandature, quatre commissions municipales suivant l'organigramme et règlement ci-joints.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour : **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1^{ère} COMMISSION : COMMISSION DES PERMIS ET AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

↳ Attributions :

L'ensemble des dossiers relatifs aux droits des sols prévus au Code de l'Urbanisme.

↳ Composition :

Présidence : Philippe HAAS

Membres :

Fabrice KIEHL, Sandra DIDELOT, Antoine FRIDLI, Jean-Louis KIRCHER, Séverine MAGDELAINE, Bénédicte LELEU, Martine CASTELLON, Rémy BEAUJEUX, Pascale GENDRAULT, Thomas LÉVY

2^{ème} COMMISSION : COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBANISME

↳ Attributions :

La politique environnementale de la Ville ; l'amélioration de son bilan énergétique; les parcs et jardins ; la conception et l'aménagement des espaces publics ainsi que des voiries et des rues en relation avec l'eurométropole de Strasbourg ; la maîtrise de l'énergie ; la politique de déplacement (voirie, pistes cyclables, tramway, etc.) ; les espaces naturels ; le suivi de la gestion de la forêt classée en réserve naturelle, le développement économique ainsi que tout projet de son ressort.

↳ Composition :

Présidence : Lamjad SAIDANI

Membres :

Ahmed KOUJIL, Fabrice KIEHL, Philippe HAAS, Jean-Louis KIRCHER, Sandra DIDELOT, Luc PFISTER, André STEINHART, Lisa GALLER, Marie RINKEL, Claude FROEHLI, Emmanuel BACHMANN, Séverine MAGDELAINE, Rémy BEAUJEUX, Pascale GENDRAULT, Barbara RIMLINGER

3^{ème} COMMISSION : COMMISSION ÉDUCATION, SOLIDARITÉS ET JEUNESSE

Attributions :

La politique de la petite enfance, de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ; le suivi des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires ; la carte scolaire ; la gestion des structures petite enfance ; les centres de loisirs sans hébergement. La politique de la ville, les actions en faveur des aînés, l'insertion professionnelle, le handicap et la santé, ainsi que tout projet de son ressort.

Composition :

Présidence : Sylvie SEIGNEUR

Membres :

Valérie HEIM, Stéphanie CLAUS, Dominique MASSÉ-GRIESS, Elisabeth DREYFUS, Hervé FRUH, Davina DABYSING, Lisa GALLER, Martine CASTELLON, Arnaud DESCHAMPS, Bénédicte LELEU, Rémy BEAUJEU, Barbara RIMLINGER, Pascale GENDRAULT

4^{ème} COMMISSION : COMMISSION CULTURE, SPORT ET ANIMATION DE LA VILLE

↳ Attributions :

Le développement des pratiques et manifestations sportives ; le suivi des équipements sportifs ; l'organisation des événements sportifs. Les activités culturelles, notamment liées à l'Illiade et à la Vill'A ; le suivi des équipements culturels dont la médiathèque en relation avec l'eurométropole de Strasbourg ; les animations de la ville ainsi que tout projet de son ressort.

↳ Composition :

Présidence : Isabelle HERR

Membres :

Yvon RICHARD, Cédric HERBEAULT, Valérie HEIM, Sandra DIDELOT, Stéphanie CLAUS, Antoine FRIDLI, Hervé FRUH, Luc PFISTER, Fabrice KIEHL, Davina DABYSING, Lisa GALLER, Serge SCHEUER, Bénédicte LELEU, Arnaud DESCHAMPS, Emmanuel BACHMANN, Rémy BEAUJEU, Thomas LÉVY, Pascale GENDRAULT

RÈGLEMENT

- ↪ Les commissions se réunissent sur convocation du président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.
- ↪ Les adjoints au maire peuvent participer selon leur gré à toute réunion de commission.
- ↪ Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.
- ↪ La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller par voie dématérialisée 7 jours minimum avant la tenue de la réunion.
- ↪ Chaque conseiller a la faculté d'assister aux travaux de toute commission après en avoir informé son président 3 jours au moins avant la réunion.
- ↪ Tous les conseillers municipaux sont destinataires des comptes rendus de décisions de ces commissions.
- ↪ Chaque commission traite les affaires de son ressort qui lui sont soumises par la municipalité et fait des propositions au conseil municipal.
- ↪ Chaque commission peut désigner un rapporteur pour les questions importantes qui présentera les questions devant les instances municipales.
- ↪ Les services de l'administration municipale mettront à disposition un secrétaire de séance qui consignera les avis sous le contrôle et la responsabilité du président.
- ↪ Le président de commission pourra requérir la présence d'un fonctionnaire municipal ou toute personne qualifiée en raison de ses compétences relatives à un point de l'ordre du jour.
- ↪ Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.
- ↪ Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

VI. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX INSTANCES DIRIGEANTES DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE HABITAT DE L'ILL

Numéro	DL200626-LM05
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Conformément à ses statuts, l'association coopérative de droit local Habitat de l'ILL est composée de cinq catégories de membres chacune constitutive d'un collège, à savoir :

- Le collège de la ville d'Ilkirch-Graffenstaden,
- Le collège des collectivités publiques (autres que la ville d'Ilkirch-Graffenstaden),
- Le collège des partenaires sociaux et économiques,
- Le collège des locataires accédant à la propriété et sociétés de construction,
- Le collège des salariés.

Le vote de chaque collège s'exprime en assemblée générale par un représentant du collège considéré.

Une gouvernance de l'association intégrant chaque catégorie de membres est répartie entre un Conseil d'Administration et un Conseil de Surveillance. Le collège de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden doit pouvoir disposer d'au moins trois membres le représentant au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance

Le Conseil d'Administration élit un Président en son sein parmi les membres appartenant au Collège de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden. Le Président du Conseil d'Administration est le Président de l'association coopérative.

Par suite de l'élection du Conseil Municipal, il appartient à celui-ci de décider que toutes les personnes désignées et habilitées en vue de représenter la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden au sein du collège considéré de l'association coopérative disposeront de cette habilitation jusqu'à un événement qu'il convient de qualifier.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner les personnes habilitées à les remplacer à compter de ce même événement.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour désigner :

- les personnes habilitées à composer le Collège de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden au sein de l'association coopérative (outre la Ville elle-même représentée par son Maire ou la personne qu'il délèguera pour le représenter) ;
- parmi toutes ces personnes, le représentant du Collège de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden aux assemblées générales de l'association coopérative,
- parmi toutes ces personnes, les personnes autorisées à présenter leur candidature en vue de siéger au Conseil d'administration de l'association coopérative et à présenter leur candidature en vue d'être nommé Président de ce conseil ;
- parmi toutes ces personnes, les personnes autorisées à présenter leur candidature en vue de siéger au Conseil de surveillance de l'association coopérative.

Il appartiendra à toutes ces personnes de signer le cas échéant une déclaration d'affiliation à l'association coopérative et de procéder à la souscription d'un minimum de 40 parts sociales de l'association coopérative de 0,39 € chacune, soit un montant de souscription total minimal de 15,60 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider que toutes les personnes actuellement désignées et habilitées par le Conseil Municipal en vue de représenter la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au sein du Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill disposent de cette habilitation jusqu'au vote des décisions relatives à l'exercice 2019.

Assemblées générales

- de désigner les personnes nouvellement habilitées à composer le Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden (outre la Ville elle-même représentée par son Maire ou la personne qu'il déléguera pour le représenter), avec effet à l'issue du vote des décisions relatives à l'exercice 2019,
- de désigner parmi ces personnes le représentant du Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden lors des assemblées générales qui aura vocation à exprimer le droit de vote.

Conseil d'Administration

- de statuer sur la proposition du nombre de personnes composant le Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden habilitées à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil d'Administration de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill et qui sont à désigner lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'Habitat de l'Ill ;
- de désigner lesdites personnes ;
- de désigner parmi lesdites personnes la ou les personnes habilitées à présenter leur candidature en vue d'occuper le poste de Président du Conseil d'administration.

Conseil de Surveillance

- de statuer sur la proposition du nombre de personnes composant le Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden habilitées à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil de surveillance de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill et qui sont à désigner lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'Habitat de l'Ill ;
- de désigner lesdites personnes.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide que toutes les personnes actuellement désignées et habilitées par le Conseil Municipal en vue de représenter la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au sein du Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill, disposent de cette habilitation jusqu'au vote des décisions relatives à l'exercice 2019.

Assemblées générales

Décide de désigner les personnes nouvellement habilitées à composer le Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden (outre la Ville elle-même représentée par son Maire ou la personne qu'il délèguera pour le représenter) avec effet à l'issue du vote des décisions relatives à l'exercice 2019,

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Thibaud PHILIPPS | - Marie RINKEL |
| - Jean-Louis KIRCHER | - Lisa GALLER |
| - André STEINHART | - Hervé FRUH |
| - Lamjad SAIDANI | - Sylvie SEIGNEUR |
| - France SCHERER | - Cédric HERBEAULT |
| - Valérie HEIM | - Stéphanie CLAUS |
| - Ahmed KOUJIL | - Serge SCHEUER |
| - Yvon RICHARD | - Thomas LÉVY |
| - Séverine MAGDELAINE | - Emmanuel BACHMANN |
| - Pascale GENDRAULT | |

Décide de désigner parmi ces personnes le représentant du Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden lors des assemblées générales qui aura vocation à exprimer le droit de vote, ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden ou la personne qu'il délèguera pour le représenter.

Conseil d'Administration

Décide que 10 personnes composant le Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden sont habilitées à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil d'Administration de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill, étant précisé que ces membres seront désignés lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'Habitat de l'Ill ;

Décide que ces personnes sont les suivantes :

- Thibaud PHILIPPS
- Jean-Louis KIRCHER
- André STEINHART
- Lamjad SAIDANI
- France SCHERER
- Valérie HEIM
- Ahmed KOUJIL
- Yvon RICHARD
- Séverine MAGDELAINE
- Pascale GENDRAULT

Décide de désigner parmi lesdites personnes la ou les personnes habilitées à présenter leur candidature en vue d'occuper le poste de Président du Conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- Thibaud PHILIPPS

Conseil de Surveillance

Décide que 9 personnes composant le Collège de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden sont habilitées à présenter leur candidature en vue d'être membres du Conseil de surveillance de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill, étant précisé que ces membres seront désignés lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'Habitat de l'Ill ;

Décide que ces personnes sont les suivantes :

- Marie RINKEL

- Lisa GALLER

- Hervé FRUH

- Sylvie SEIGNEUR

- Cédric HERBEAULT

- Stéphanie CLAUS

- Serge SCHEUER

- Thomas LÉVY

- Emmanuel BACHMANN

Rappelle qu'il appartient à toutes les personnes ci-dessus désignées qui ne sont pas déjà membres de l'association coopérative de droit local Habitat de l'Ill de signer une déclaration d'affiliation à l'association coopérative et de procéder à la souscription d'un minimum de 40 parts sociales de l'association coopérative de 0,39 € chacune, soit un montant de souscription total minimal de 15,60 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour : **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

VII. DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « L'ILLIADE »

Numéro	DL200630-LM02
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a adopté la création de la société publique locale L'Illiade avec les communes de Geispolsheim et d'Eschau.

La commune d'Illkirch-Graffenstaden est actionnaire de la SPL L'Illiade dont l'objet est l'exercice, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres, toutes activités :

- I – Culturelles, éducatives, sociales, commerciales et festives liées aux activités du spectacle et/ou de l'art.
- II – D'organisation de tous congrès, foires, salons ou manifestations commerciales.
- III – De bar et restauration ou d'animation en lien avec les activités visées au I et II.
- IV – De prestations techniques ou de formation en lien avec les activités visées au I, II.

Le conseil d'administration, depuis l'entrée de la commune de Lingolsheim au capital de la SPL lors de la saison 2018-2019, se trouve ainsi composé :

Associés	Nombre d'administrateurs
Commune d'Illkirch-Graffenstaden	10
Commune de Geispolsheim	1
Commune d'Eschau	1
Commune de Lingolsheim	2
TOTAL	14

Le comité de contrôle analogue est composé de 9 membres, à savoir :

- 2 élus représentant la Ville d'Illkirch-Graffenstaden
- 1 élu représentant la Ville de Geispolsheim
- 1 élu représentant la Ville de Eschau
- 1 élu représentant la Ville de Lingolsheim
- Les DGS de chaque collectivité actionnaire

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de confirmer Thibaud PHILIPPS, Maire, en tant que représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de la société publique locale « L'Illiade » ;**
- **de désigner :**
 - **Jean-Louis KIRCHER**
 - **Isabelle HERR**
 - **Lamjad SAIDANI**
 - **Serge SCHEUER**
 - **Marie RINKEL**
 - **Luc PFISTER**
 - **Thibaud PHILIPPS**
 - **Ahmed KOUJIL**
 - **Claude FROEHLY**
 - **Pascale GENDRAULT**

pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la société publique locale « L'Illiade » ;

- **d'autoriser M. le Maire Thibaud PHILIPPS à se présenter en qualité de candidat au mandat de président du conseil d'administration ;**
- **de désigner André STEINHART et Philippe HAAS pour représenter la commune au sein du comité de contrôle analogue de la société publique locale « L'Illiade » ;**
- **d'autoriser André STEINHART à se présenter en qualité de candidat au mandat de président du comité de contrôle analogue.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy

VIII. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA RÉGION GRAND EST

Numéro	DL200826-CI01
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin, auquel la commune d'Ilkirch-Graffenstaden est affiliée, sollicite la désignation d'un représentant de la Ville au Conseil de discipline de recours de la Région Grand Est.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- **M. Lamjad SAIDANI au Conseil de discipline de recours du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la Région Grand Est.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine

Abstentions : **10** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

IX. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Numéro	DL200826-CLM01
Matière	Institutions et vie politique - Désignation des représentants

En 2014, l'Eurométropole a constitué en son sein une commission dénommée "eau et assainissement", dont la mission consiste notamment à délivrer des avis consultatifs préalables aux délibérations sur tout sujet relevant de ces compétences.

Le règlement intérieur de cette commission prévoit que ses membres soient désignés expressément parmi les membres du conseil de l'Eurométropole.

Pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, il convient de désigner, au regard de sa strate de population, 3 représentants.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal que les trois conseillers communautaires suivants représentent la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au sein de la Commission « eau et assainissement » :

- **M. Lamjad SAIDANI**
- **Mme Marie RINKEL**
- **Mme Valérie HEIM**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **26** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, BEAUJEUUX Rémy

Abstentions : **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

X. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE HABITAT DE L'ILL

Numéro	DL200827-JNC01
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Le 19 mars 2015, la société coopérative d'habitations à loyer modéré Habitat de l'Ill, en procédant à une modification de ses statuts, a ouvert son capital à de nouveaux partenaires et ainsi élargi le nombre de ses membres dans le respect de leur représentativité, tout en maintenant une place prééminente pour la commune d'Illkirch-Graffenstaden.

Après cinq années, la coopérative a émis le souhait d'opérer des ajustements pour d'une part tirer profit des enseignements acquis par l'application pratique de ces nouvelles modalités de fonctionnement, et d'autre part prendre en compte les modifications législatives et réglementaires, notamment la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et la participation d'Habitat de l'Ill à la société de coordination Habitat Réuni.

Outre ces adaptations, il est proposé d'entériner la possibilité d'organiser les réunions sous forme dématérialisée (visioconférence ou audioconférence) et de recourir à la consultation écrite pour les décisions du Conseil d'Administration.

Les statuts de la coopérative précisant que les délibérations de l'Assemblée Générale concernant les modifications des statuts doivent préalablement être transmises pour avis au Conseil Municipal d'Illkirch-Graffenstaden,

Il est demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur le projet, ci-annexé, de nouveaux statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Habitat de l'III.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : **35** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

XI. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES SECTEURS ET PÉRIODES POUR LESQUELS LE PORT DU MASQUE EST SOUHAITABLE

Numéro	DL200903-JNC03
Matière	Autres domaines de compétences des communes

Par un arrêté pris le 28 août 2020, ci-annexé, la Préfète du Bas-Rhin a imposé le port du masque pour les piétons de onze ans et plus dans les communes de 10 000 habitants et plus de l'Eurométropole de Strasbourg et les autres communes de plus de 10 000 habitants du département du Bas-Rhin.

Saisi sur le fondement du référé-liberté, le Tribunal Administratif de Strasbourg a enjoint la Préfète du Bas-Rhin, par une ordonnance du 2 septembre 2020, également annexée, à édicter un nouvel arrêté excluant de l'obligation de port du masque les lieux des communes visées par l'arrêté précité les périodes horaires qui ne sont pas caractérisés par une forte densité de population ou par des circonstances locales susceptibles de favoriser la propagation de la covid-19, au plus tard le lundi 7 septembre 2020 à 12 heures.

Par un communiqué du 3 septembre 2020, la Préfète du Bas-Rhin, a fait savoir qu'elle ne ferait pas appel de la décision du tribunal administratif et qu'elle mettrait en œuvre sans délai la décision en s'appuyant sur le couple « maire-préfet » :

« En conséquence, pour arriver à une décision acceptable et acceptée, la Préfète met les maires des 13 communes de plus de 10 000 habitants du département au cœur du dispositif en les invitant, sur la base des indications et préconisations du tribunal qu'elle leur a adressées, à lui faire connaître pour chacune de leur commune les secteurs et périodes pour lesquels ils considèrent que le port du masque est souhaitable.

Dans le souci d'assurer un débat et une concertation démocratiques sur cette question qui concerne la santé de nos concitoyens, la préfète invite les maires à soumettre les propositions qu'ils lui feront à leur conseil municipal. »

Après concertation, il apparaît que les sites et périodes les plus exposés à la propagation de l'épidémie de covid-19 sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, en raison notamment de l'impossibilité d'y appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation, sont les suivants :

- autour des établissements recevant du public
- autour des établissements d'enseignement privés et publics
- autour des aires de jeux
- dans les parcs, jardins et espaces verts

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner à Madame la Préfète du Bas-Rhin les sites et périodes suivants comme étant les plus exposés, sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, à la propagation de l'épidémie de covid-19 :

- **autour des établissements recevant du public**
- **autour des établissements d'enseignement privés et publics**
- **autour des aires de jeux**
- **dans les parcs, jardins et espaces verts**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à la majorité, la présente délibération.**

- Pour : 29** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy
- Contre : 6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

XII. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Numéro	DL200826-LM01
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet 2020, a délégué au Maire certaines compétences en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

DECISIONS DU MAIRE

- Approbation et signature d'une convention d'autorisation d'implantation temporaire de stations sismologiques miniaturisées par la société ÉS Géothermie sur des propriétés de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden.
 - Signature de deux avenants à des prêts à usage de terrains agricoles communaux au profit de Mme Pascale ANTZ et de l'EARL Hanfroste.
 - Signature d'une convention de don à la commune, par Mme Danielle FISCHER, d'un tableau représentant Poséidon, une des statues qui ornaient le jardin du château Klinglin : huile sur toile avec encadrement d'origine. Alfred Erb 1974.
 - Signature d'une convention d'autorisation d'implantation temporaire d'une station sismologique sur le site de la Schlossmatt par la société ÉS Illkirch Géothermie.
 - Ventes de matériel informatique et téléphonique.
- **Les marchés et avenants passés depuis le Conseil Municipal du 10 juillet 2020 sont présentés dans les tableaux joints en annexe.**

MARCHES DE TRAVAUX					
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif aux travaux électriques dans les bâtiments communaux	Lot unique	K3E 67470 (20M089)		2 800,00 €	29 juin 2020
		K3E 67470 (20M087)		6 987,55 €	
		K3E 67470 (20M086)		2 600,00 €	
		CLEMESSY 67302 (20M086)		17 650,00 €	
		CLEMESSY 67302 (20M090)		11 421,00 €	

Restructuration et mise en accessibilité de la crèche parentale "l'III aux enfants"					
<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
2	Démolition /Gros œuvre	ZENNA-68920	79 432,04		15 juin 2020
3	Menuiseries extérieures	KLEIN ALFRED-57870	21 750,00		15 juin 2020

4	Métallerie	FALIERES-67450	34 135,36	15 juin 2020
5	Plâtrerie - Faux plafonds	RUIU - 67400	25 000,00	11 mai 2020
6	Menuiseries intérieures bois	REIMEL-57370-20M020	21 694,26 €	9 juin 2020
7	Carrelages-faïences	DIPOL-67118	6709,88	9 juin 2020
8	Peintures	MAYART-67840	11 003,76	9 juin 2020
9	Revêtements de sols secs	LV SOLS - 67200	10 961,00	9 juin 2020
10	Ascenseurs	SCHINDLER-67118	18 800,00	9 juin 2020
11	Chauffage/ Ventilation /Sanitaires	METALEST-67150	28 665,00	15 juin 2020
12	Electricité	K3E-67470	35 500,00	9 juin 2020
13	Nettoyage de chantier	ACM- 67400	4 200,00	14 août 2020

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marché complémentaire pour la mise en place d'équipements ludiques et sportifs pour la ville d'Illkirch-Graffenstaden	Lot unique	VIVAPARC 67118 (20M039)	86 646,57 €		10 juin 2020

MARCHES DE FOURNITURES

Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de produits électriques et pièces accessoires pour le bâtiment et pour l'éclairage extérieur

<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
4	Eclairage	YESSS 67100 (20M011)	3 655,57 €		27 mai 2020
4	Eclairage	WILLY LEISSNER 67100 (20M010)	62,49 €		28 mai 2020
1	Courants forts	CGED 67540 (20M004)	167,55 €		9 juin 2020
1	Courants forts	CGED 67 40 (20M004)	1 050,84 €		22 juin 2020
4	Eclairage	SIEHR 67027 (20M011)	610,59 €		29 juillet 2020
1	Courants forts	WILLY LEISSNER 67100 (20M006)	33,76 €		10 août 2020
4	Eclairage	SIEHR 67027 (20M011)	696,00 €		14 août 2020
4	Eclairage	YESSS 67100 (20M095)	735,00 €		21 août 2020

Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de produits d'entretien et pièces accessoires

<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Matériels et équipement de nettoyage	PROD'HYGE 67960 (20M082)	4 534,50 €		28 mai 2020
2	Essuyage	PROD'HYGE 67960 (20M084)	2 185,00 €		10 juin 2020
3	Détergent et désinfectant	ORAPI 67640 (20M083)	1 774,20 €		4 juin 2020
1	Matériels et équipement de nettoyage	PROD'HYGE 67960 (20M096)	956,96 €		21 août 2020

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture d'EPI	Lot unique	MABEO 67118 (20M088)	1 609,99 €		15 juin 2020
		WURTH 67158 (20M094)	673,20 €		21 août 2020

MARCHES DE SERVICES					
Construction de l'école élémentaire passive Libermann à Illkirch-Graffenstaden					
<i>Avenant n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Lot A "Bâtiments modulaires" – 19M087	Entreprise ALGECO - 67000	798 791,23 €	8 061,00 €	8 juin 2020

Assistance maîtrise d'œuvre projet parc solaire					
<i>Avenant n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Assistance MOE	Cabinet ESPELIA-75009	18 862,50 €	5 481,25 €	15 juin 2020

XIII. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1. Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 15 juillet 2020

En application de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le compte-rendu sommaire du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 15 juillet 2020 est communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

<p style="text-align: center;"><i>DELIBERATIONS ET DECISIONS</i> <i>PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</i></p>
--

- I - Patrimoine communal – domaine public
 - 1. Fixation des droits de place et des redevances dus pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public
- II - Personnel
 - 1. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques
 - 2. Fixation du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2020
- III - Enfance – jeunesse – sport
 - 1. Construction d'un hall des sports
- IV – Avis à l'Eurométropole de Strasbourg
 - 1. Etudes et réalisation des travaux de voirie, d'eau et d'assainissement du programme 2020
- V - Mise en place de quatre commissions municipales
- VI - Désignation des représentants aux instances dirigeantes de l'association coopérative Habitat de l'Il
- VII - Désignation des membres au sein de la société publique locale L'Illiade
- VIII - Désignation d'un représentant au Conseil de discipline de recours du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la Région Grand Est
- IX - Désignation des membres de la commission eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg
- X - Avis sur le projet de modification des statuts de l'association coopérative Habitat de l'Il
- XI - Avis du Conseil Municipal sur les secteurs et périodes pour lesquels le port du masque est souhaitable
- XII - Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- XIII - Communications du Maire
 - 1. Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 15 juillet 2020

EMARGEMENTS

Nom et prénom	Signature ou raison de l'empêchement
PHILIPPS Thibaud	
SAIDANI Lamjad	
SEIGNEUR Sylvie	
SCHEUER Serge	
KOUJIL Ahmed	
HERR Isabelle	
RICHARD Yvon	
RINKEL Marie	
HAAS Philippe	
GALLER Lisa	
PFISTER Luc	
KIRCHER Jean-Louis	
FRUH Hervé	
STEINHART André	
KIEHL Fabrice	
COMBET-ZILL Marie	
HEIM Valérie	

CLAUS Stéphanie	
MASSE-GRIESS Dominique	
DIDELLOT Sandra	
HERBEAULT Cédric	
DREYFUS Elisabeth	
DABYSING Davina	
FRIDLI Antoine	
FROEHLI Claude	
CASTELLON Martine	
LELEU Bénédicte	
BACHMANN Emmanuel	
MAGDELAINE Séverine	
DESCHAMPS Arnaud	
GENDRAULT Pascale	
LEVY Thomas	
RIMLINGER Barbara	
BEAUJEUX Rémy	